



Les abayas et qamis officiellement bannis de l'école par une note de l'Education nationale

(), (AFP) -

Le ministre de l'Education Gabriel Attal a envoyé jeudi soir, veille de pré-rentrée des enseignants, une note de service aux chefs d'établissements au sujet de l'interdiction de l'abaya et du qamis, leur assurant son "devoir absolu d'être toujours à (leurs) côtés".

"J'ai pu mesurer combien l'absence de directive claire s'agissant de l'abaya et du qamis, tenues ne respectant pas la loi de 2004, vous plaçait dans une situation difficile sur le terrain", écrit Gabriel Attal dans un mail adressé jeudi aux chefs d'établissements et dont l'AFP a obtenu copie.

Le nouveau ministre avait annoncé dimanche l'interdiction de cette longue robe traditionnelle couvrant le corps portée par certaines élèves musulmanes. La nouvelle règle concerne également le port du qamis, version masculine de ce vêtement.

"J'ai le devoir absolu d'être toujours à vos côtés, en soutien face aux vents contraires, aux pressions, aux tentatives d'ingérences, qui sont autant de brèches dans le pacte républicain", a poursuivi M. Attal.

Dans la note de service publiée au Bulletin officiel, il est écrit que "dans certains établissements, la montée en puissance du port de tenues de type abaya ou qamis a fait naître un grand nombre de questions sur la conduite à tenir. Ces questionnements appellent une réponse claire et unifiée de l'institution scolaire sur l'ensemble du territoire".

En s'appuyant sur la loi du 15 mars 2004, "le port de telles tenues, qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré", dit la note. "A l'issue d'un dialogue avec l'élève, si ce dernier refuse d'y renoncer au sein de l'établissement scolaire ou durant les activités scolaires, une procédure disciplinaire devra être engagée", poursuit le texte.

M. Attal a accompagné son mail d'une lettre à destination des élèves et de leurs familles, rappelant les principes de laïcité à l'école.

"Je veux rappeler que la laïcité ne s'oppose à aucune religion et que les règles sont les mêmes pour tous", est-il écrit.

Que ce soit dans le mail adressé aux chefs d'établissements ou dans la lettre aux parents, Gabriel Attal insiste sur "le dialogue". Cette phase de dialogue, qui "ne peut s'apparenter à une quelconque +négociation+, est fondamentale" mais peut aboutir en cas de refus de l'élève à une "sanction disciplinaire", rappelle l'Education nationale.

Afp le 31 août 23 à 20 01.